



PROJET LEADER 2007-2013

Année d'émergence
pour les collectivités

[Comment accompagner
le développement
des circuits courts
sur nos territoires ?]

Communauté de communes du Pays des Herbiers (85)

« Les circuits courts partie intégrante d'un milieu rural éco-responsable »

Contexte d'émergence du projet

La communauté de communes du Pays des Herbiers s'est engagée en 2009 dans un programme Leader 2007-2013, intitulé « un milieu rural éco-responsable à la reconquête de son environnement ». L'objectif principal de ce programme est de reconquérir la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Bultière en soutenant le développement d'une filière agricole et agro-alimentaire respectueuse de l'environnement, de façon durable. Cette action s'inscrit dans le cadre de son agenda 21.

Objectifs de l'action

- Développer la transformation à la ferme et la vente directe de produits locaux respectueux de l'environnement.
- Développer l'offre de produits locaux durables pour la restauration collective.
- Faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande en produits alimentaires locaux et durables.
- Informer et sensibiliser les consommateurs.

Description de l'action

1. Réalisation d'un état des lieux de l'offre et de la demande locale.

Une étude de marché a été lancée début 2010 afin de mieux connaître :

- l'offre actuelle en produits bio et durables et son potentiel d'évolution,
- les outils de transformation dédiés à ces filières et leur possibilité d'adaptation,
- l'état de la demande en produits respectueux de l'environnement et son évolution,
- les filières courtes locales et les attentes de la restauration collective.

A partir de cette étude, différents scénarii vont être étudiés en réunissant un groupe de travail « offre » et un groupe de travail « demande ».

La restitution de cette étude de marché est prévue pour décembre 2010. En fonction des préconisations, des axes de travail seront déployés en 2011.

L'étude de marché, d'un coût total de 19 800 €, a été financée dans le cadre du programme Leader à 55 % par le Feader appelant 45 % de cofinancement public (communauté de communes).

2. Soutien à l'installation en circuits courts.

Par ailleurs, la communauté de communes a acquis 13 ha de foncier sur la commune des Herbiers, non loin du bassin versant de la Bultière. Elle va y installer un jeune éleveur caprin bio début 2011 qui fabriquera du fromage et le vendra à la ferme et en circuits courts.

La communauté de communes a été informée de la vente de ces terres du fait d'une convention signée avec la SAFER : celle-ci informe la collectivité des mises en réserve qu'elle effectue dans le cadre d'acquisition amiable sur le canton.

Le porteur de projet a été sélectionné parmi une liste de 5 porteurs de projets. Après l'obtention de son BPREA, il suit des formations chez un producteur de fromages de chèvre faisant de la vente directe en Deux-Sèvres et termine son plan d'étude économique du projet pour un passage en CDOA début 2011 et une installation au 1^{er} semestre 2011.

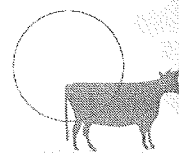
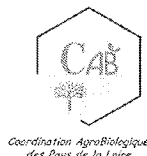
Afin d'accompagner l'installation de ce jeune producteur bio, le terrain et le bâtiment seront loués à prix modéré et un dossier de demande d'aide sera déposé auprès du programme Leader pour l'aménagement du bâtiment en fromagerie et l'aménagement du local de vente directe. Les aides européennes appelleront un cofinancement de la communauté de communes du pays des Herbiers.

Partenaires : SAFER, ADASEA pour la recherche d'un candidat à l'installation sur les terrains achetés par la communauté de communes, GAB 85.

Appréciation générale sur l'action / Difficultés rencontrées : la pression forte sur le foncier avec une recherche permanente de compromis pour faire cohabiter les activités agricoles (de type conventionnel et biologique), les activités industrielles et la desserte routière du territoire.

Contact

Communauté de communes du Pays des Herbiers
Christelle LABBÉ
43 rue du 11 novembre 1918 – 85500 LES HERBIERS
Tél : 02 51 66 82 27



Journée organisée avec le soutien financier de